



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
31 octobre 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du commerce
électronique et de l'économie numérique
Première session
Genève, 4-6 octobre 2017

**Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts
du commerce électronique et de l'économie
numérique sur sa première session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 6 octobre 2017



Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Recommandations concertées formulées par le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique à l'issue de sa première session | 3 |
| II. Résumé du Président | 6 |
| A. Séance plénière d'ouverture..... | 6 |
| B. Table ronde sur la dimension développement du commerce électronique et de l'économie numérique : possibilités à exploiter et difficultés à surmonter..... | 7 |
| C. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique..... | 16 |
| III. Questions d'organisation..... | 16 |
| A. Élection du Bureau | 16 |
| B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux..... | 16 |
| C. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique | 16 |
| D. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique | 17 |
| Annexes | |
| I. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique | 18 |
| II. Participation | 19 |

I. Recommandations concertées formulées par le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique à l'issue de sa première session

Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », en date du 25 septembre 2015,

Rappelant en outre la résolution 70/125 de l'Assemblée générale, intitulée « Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », en date du 16 décembre 2015, dans laquelle l'Assemblée a demandé que les mesures visant à donner suite aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information soient alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur la contribution intersectorielle des technologies numériques à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'élimination de la pauvreté,

Partageant l'inquiétude soulevée par le fait qu'il subsiste d'importants fossés numériques, entre ou dans les pays, et entre les hommes et les femmes. Ces écarts doivent être comblés, notamment par l'instauration de conditions plus propices et le renforcement de la coopération internationale de façon à rendre les technologies numériques plus abordables et accessibles, l'amélioration de l'éducation et le renforcement des capacités, le multilinguisme, la préservation de la culture, l'accroissement de l'investissement et des financements suffisants,

Rappelant les dispositions relatives au commerce électronique et à l'économie numérique que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adoptées à sa quatorzième session (Nairobi, juillet 2016), notamment celles des alinéas u) et v) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi*,

Rappelant l'alinéa r) du paragraphe 100 du Maafikiano de Nairobi, auquel est demandée la création d'un groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique,

Rappelant sa politique axée sur les moyens de tirer le meilleur parti du commerce électronique et de l'économie numérique en matière de développement, tout en tenant compte des défis correspondants, de façon à accroître les perspectives de développement,

Soulignant que les technologies de l'information et de la communication et l'économie numérique, notamment le commerce électronique, ont un impact croissant sur les échanges et le développement au niveau mondial, y compris sur l'organisation du travail, l'emploi et la productivité,

Reconnaissant que l'évolution de l'économie numérique est source de nouvelles possibilités et difficultés pour les pays en développement, notamment sur les plans de la compétitivité, de la création de chaînes de valeur, de l'entrepreneuriat et de l'intégration économique,

Reconnaissant en outre la nécessité de renforcer les travaux de la CNUCED sur les technologies de l'information et de la communication, le commerce électronique et l'économie numérique pour le développement, afin d'accroître sa capacité d'aider les pays en développement à participer à l'évolution de l'économie numérique et à en bénéficier, et de réduire la fracture numérique dans le but de créer des sociétés du savoir plus inclusives,

Notant avec préoccupation la diminution de la part de l'aide totale au commerce allouée aux technologies de l'information et de la communication,

* TD/519/Add.2.

Notant que seulement 16 % de la population adulte mondiale utilise Internet pour le paiement de factures ou pour l'achat de biens, et que plus de 70 % de la population de certains pays développés achète déjà des biens et des services en ligne alors que cette proportion chute à moins de 2 % dans la plupart des pays les moins avancés,

Saluant les contributions écrites et orales des participants qui ont enrichi le débat au cours de sa première session,

Prenant note avec satisfaction de la documentation établie par le secrétariat de la CNUCED pour sa première session,

Accueillant avec satisfaction l'analyse présentée dans le *Rapport 2017 sur l'économie de l'information : numérisation, commerce et développement*,

Soulignant la nécessité de développer des infrastructures résilientes de meilleure qualité afin d'améliorer la connectivité numérique, et notant que des sources de financement tant publiques que privées seront nécessaires dans ce but,

Notant l'engagement pris dans la cible 4.4 de l'objectif de développement durable 4 d'augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat d'ici à 2030,

1. *Engage* les États membres, selon qu'il convient, à intégrer pleinement l'économie numérique dans leurs programmes nationaux de développement à tous les échelons de l'administration ; et *invite* la CNUCED à intensifier sa coopération avec les autres parties prenantes concernées, afin de fournir aux pays des exemples concrets et des informations sur les bonnes pratiques contribuant aux efforts déployés dans ce domaine ;

2. Prenant note des outils mis au point par la CNUCED, notamment l'indice de commerce électronique d'entreprise à consommateur, les examens de la politique nationale des technologies de l'information et de la communication, le Global Cyberlaw Tracker (inventaire mondial de la cyberléislation) et les études rapides sur le niveau de préparation au commerce électronique, ainsi que de la contribution de ces outils à la collecte de données et à l'analyse de la situation de chaque pays en ce qui concerne le commerce électronique et l'économie numérique, *prie* le secrétariat de poursuivre les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique des pays les moins avancés et d'en élargir la portée aux pays en développement ; et *encourage* tous les partenaires de développement qui sont en mesure de le faire à fournir à la CNUCED les fonds nécessaires à cette assistance technique ;

3. Notant avec préoccupation le caractère asymétrique de l'économie numérique mondiale, notamment l'accès inégal aux plateformes internationales de commerce électronique, qui a des répercussions directes sur les avantages concurrentiels des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, en particulier dans les pays en développement, *prie* le secrétariat de poursuivre son analyse sur les problèmes que rencontrent les pays en développement pour participer à l'économie numérique, notamment au commerce électronique, qui avait été engagée dans le *Rapport 2015 sur l'économie de l'information : libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement*, et de formuler des recommandations que les membres pourront examiner lors de la prochaine session, en tenant compte des difficultés rencontrées par les pays en développement ;

4. Prenant note de l'exposé sur l'état de préparation à l'ère électronique, *constate avec préoccupation* que la plupart des pays en développement ne disposent pas encore de l'infrastructure, des systèmes de paiement électronique et de la logistique nécessaires au commerce électronique ;

5. *Invite* les États Membres à examiner les informations sur leur pays figurant dans le Global Cyberlaw Tracker de la CNUCED et à fournir des informations actualisées au secrétariat, selon qu'il conviendra ;

6. *Reconnaît* l'importance des flux internationaux de données pour l'économie numérique ; et *encourage* le secrétariat à poursuivre ses travaux sur leurs conséquences pour les pays en développement ;

7. Conscient que l'insuffisance des moyens logistiques continue d'entraver le développement du commerce électronique dans de nombreux pays en développement, *encourage* le secrétariat à poursuivre sa collaboration avec l'Union postale universelle à l'appui du commerce électronique, y compris en tirant parti des possibilités de constituer des partenariats entre le secteur privé et les bureaux de poste locaux conformément à leurs politiques et priorités nationales ;

8. *Prend note avec préoccupation* de la fracture numérique et du mauvais état de préparation au commerce électronique des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, qui pourraient entraîner une répartition inéquitable des avantages du commerce électronique et de l'économie numérique; et *prie* le secrétariat de lui présenter une analyse de la première série d'études rapides sur le niveau de préparation au commerce électronique des pays les moins avancés, y compris en vue d'examiner les moyens d'assurer un suivi efficace des recommandations formulées dans les évaluations, ainsi que de déterminer progressivement l'ampleur du fossé numérique et de mettre au point des indicateurs plus pertinents pour évaluer l'état de préparation au numérique, afin que les membres puissent examiner plus avant la question ;

9. *Souligne* la nécessité d'une interaction efficace entre le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur et le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, afin de tirer parti des synergies et d'éviter les chevauchements d'activité ;

10. Notant qu'une multiplicité de programmes ont été mis en place par un grand nombre de partenaires de développement, de fondations et d'acteurs du secteur privé qui proposent des modèles pour améliorer la connectivité, abaisser les coûts et résoudre les problèmes liés à la réglementation, *encourage* l'utilisation de la plateforme eTrade for All afin d'améliorer la coordination, et invite tous les partenaires de développement qui sont en mesure de le faire à fournir un appui financier à cette initiative et aux programmes pertinents ;

11. *Encourage* les initiatives visant à accroître la disponibilité de statistiques sur les pays en développement, notamment l'initiative conjointe de la CNUCED, des commissions régionales de l'ONU, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Union postale universelle, de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale des douanes et de l'Organisation mondiale du commerce destinée à améliorer la mesure du commerce électronique international ; et *invite* les partenaires de développement à contribuer à ces efforts en participant au renforcement des capacités dans ce domaine ;

12. *Recommande* la création d'un groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, selon des modalités tenant compte des ressources disponibles ; et *invite* le secrétariat à établir un document de réflexion sur le groupe de travail et à demander aux partenaires de développement d'envisager de soutenir financièrement les travaux de ce groupe ;

13. *Insiste* sur la nécessité d'associer les parties prenantes à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment dans le but de faire en sorte que la numérisation de l'économie rende le commerce électronique inclusif et contribue au développement ; et *salue* la participation de représentants de la société civile, du monde de l'entreprise et des milieux universitaires à ses sessions ;

14. *Décide* que les objectifs de son programme de travail seront choisis tous les ans à chaque session ;

15. *Décide* que le thème de sa deuxième session portera sur la manière d'accroître les gains pour le développement tirés du commerce électronique intérieur et extérieur dans les pays en développement ;

16. *Décide* que sa deuxième session devrait se concentrer sur les questions suivantes :

a) Comment les pays en développement peuvent-ils favoriser la création de plateformes locales pour le commerce électronique intérieur et extérieur ?

b) Quels sont les obstacles auxquels font face les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour accéder aux plateformes internationales de commerce électronique, et comment peuvent-ils être surmontés ?

c) En quoi consistent les contraintes opérationnelles auxquelles se heurtent les petites et moyennes entreprises des pays en développement lors de la création de commerces en ligne, et comment peuvent-elles être levées ?

d) Quelles sont les bonnes pratiques que peuvent échanger les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés ?

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a tenu sa première session du 4 au 6 octobre 2017, à Genève.

2. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a souligné l'importance croissante du commerce électronique et de l'économie numérique, au vu de la croissance exponentielle des technologies numériques et de leur rôle de plus en plus important dans les entreprises. Il a relevé que la numérisation de l'économie suscitait un intérêt croissant au sein de la communauté internationale, comme en témoignaient, par exemple, le projet « Going digital » (« Passons au numérique ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les débats qui avaient lieu au sein du Groupe des Vingt. La CNUCED était impliquée dans ce processus et les États membres avaient reconnu ses travaux dans ce domaine, qui étaient axés sur la contribution du commerce électronique et de l'économie numérique au développement. Dans le Maafikiano de Nairobi, les États membres avaient pris la décision de créer le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, afin d'ajouter une composante intergouvernementale aux activités de renforcement des capacités existantes, comme l'initiative eTrade for All, les études rapides sur le niveau de préparation au commerce électronique et les travaux de recherche et d'analyse, qui étaient illustrés dans le *Rapport 2017 sur l'économie de l'information : numérisation, commerce et développement*. Le Secrétaire général a jugé important de tenir des débats d'orientation sur la contribution du commerce électronique et de l'économie numérique au développement, en particulier compte tenu des écarts importants qui existaient entre et dans les pays quant à la disponibilité et à l'adoption des technologies de l'information et de la communication. Il était important de tenir compte des effets que l'économie numérique pourrait avoir sur la réalisation des objectifs de développement durable et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique permettait également d'échanger des données d'expérience et d'ouvrir la voie aux acteurs du commerce et du développement.

3. Le secrétariat, dans son introduction, s'est intéressé aux moyens d'optimiser la contribution du commerce électronique et de l'économie numérique au développement (TD/B/EDE/1/2). Malgré l'amélioration notable de la connectivité dans le domaine du commerce électronique et des technologies de l'information et de la communication, un grand fossé séparait toujours les pays développés des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, et il existait toujours de fortes disparités au sein des pays. L'expansion du commerce électronique et de l'économie numérique supposait la mise au point de technologies clefs, comme l'amélioration de la connectivité à large bande, l'informatique en nuage, la robotique, les données massives, l'Internet des objets et l'impression 3D. Des possibilités de croissance et de développement économiques se dessinaient grâce à des coûts de transaction en baisse ; à une productivité en hausse ; à de meilleures perspectives en matière d'entrepreneuriat, d'innovation et de création d'emplois ; à de moindres obstacles au développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ; à des moyens de développement rural accrus ; et à des avantages pour les consommateurs. Il existait également des difficultés liées à la fracture numérique : le risque de pertes d'emplois ; l'inégalité croissante des revenus ainsi qu'une plus grande

concentration de la puissance économique et de la richesse ; le besoin d'améliorer les capacités adaptatives ; l'affaiblissement du pouvoir de négociation des consommateurs et des utilisateurs ; le non-respect de la vie privée ; et la vulnérabilité accrue aux cybermenaces. Il fallait s'efforcer de mettre au point des politiques permettant d'optimiser les avantages et les perspectives, tout en s'attaquant aux problèmes et aux coûts. Dans son introduction, le secrétariat a posé un certain nombre de questions à résoudre – dont les trois questions principales qui seraient examinées au cours du débat à suivre, afin de mieux comprendre comment avancer dans ce domaine.

4. Soulignant la complexité et le caractère multiforme de ce sujet, les représentants ont expliqué qu'il convenait d'examiner plusieurs domaines différents. Les nouvelles technologies représentaient un défi important pour les pays en développement, compte tenu de leurs capacités limitées. L'économie numérique progressait plus ou moins rapidement selon les pays, et il était important de la mettre au service des pays en développement. Un représentant a souligné l'importance du secteur privé, tandis qu'un autre a insisté sur le rôle que jouaient le secteur postal et les services en ligne de l'administration dans le commerce électronique.

B. Table ronde sur la dimension développement du commerce électronique et de l'économie numérique : possibilités à exploiter et difficultés à surmonter

(Point 3 de l'ordre du jour)

5. Au titre de ce point, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a organisé cinq tables rondes.

1. Incidences de l'économie numérique sur le développement

6. La première table ronde était composée des intervenants suivants : le Directeur de la Direction de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Organisation de coopération et de développement économiques, un économiste principal du Département de la recherche de l'Organisation internationale du Travail, et un professeur en informatique du développement au Global Development Institute de l'Université de Manchester.

7. Les intervenants ont souligné le caractère déstabilisant de la transformation numérique étant donné la quasi-omniprésence des téléphones mobiles et des services mobiles à haut débit, le recours toujours plus important aux appareils connectés, l'utilisation de l'intelligence artificielle et l'émergence de nouveaux modèles d'activité. À cet égard, un cadre théorique proposé par des chercheurs de l'Université de Manchester a permis de mieux définir les concepts clés et de mieux cerner les frontières entre le secteur du numérique, l'économie numérique et l'économie numérisée.

8. L'incidence des nouvelles technologies sur l'emploi et la qualité des emplois était très préoccupante. Le deuxième intervenant a noté que, dans une période de progrès technologiques rapides, les décideurs devaient s'intéresser à la manière dont les nouveaux emplois étaient créés, au lieu de se concentrer uniquement sur le risque de pertes d'emplois. Le rôle important joué par les gouvernements dans cette transformation a été souligné. L'avenir n'étant pas déterministe, le dialogue social était indispensable pour parvenir à un consensus sur les capacités, afin que les gouvernements puissent influencer sur les emplois de demain. D'après de récentes recherches, si les plateformes de travail numériques tendaient à créer des conditions de travail inférieures à la norme dans les pays développés, elles offraient aux travailleurs des pays en développement des conditions supérieures à la moyenne.

9. Les intervenants ont souligné la nécessité d'établir une coordination dans différents domaines. Il était difficile d'utiliser les structures de l'ancienne économie pour surmonter les obstacles liés aux modèles d'activité de la nouvelle économie, et il fallait rapidement adopter des solutions face au caractère complexe et non linéaire de la transformation numérique. Le premier intervenant a noté qu'il fallait repenser les politiques de manière horizontale, coordonnée et pluridisciplinaire afin d'aborder les questions liées à la politique de l'emploi, à la politique commerciale, à l'imposition des entreprises numériques, au

respect de la vie privée et à la propriété des données enregistrées sur les appareils connectés. Les intervenants ont souligné les possibilités de collaboration avec un certain nombre d'initiatives auxquelles la CNUCED participait déjà, telles que l'initiative sur l'avenir du travail de l'Organisation internationale du Travail, le projet « Going digital » (« Passons au numérique ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Development Implications of Digital Economies Strategic Research Network (réseau de recherche stratégique sur l'économie numérique et le développement).

10. Les intervenants ont reconnu que davantage de statistiques et de recherches étaient nécessaires pour mieux comprendre les incidences de la transformation numérique sur le développement. Par exemple, les domaines de recherche transversaux prioritaires définis par l'Organisation de coopération et de développement économiques étaient l'emploi, les compétences et la nature du travail ; la productivité, la concurrence et l'ouverture des marchés ; le bien-être et l'inclusion ; les modalités de mesure. En outre, les priorités en matière de recherche de l'Université de Manchester comprenaient l'élaboration de bases statistiques ainsi que l'examen de nouvelles sources de données pour renforcer et développer les capacités statistiques ; le travail numérique et la nécessité de quantifier et de comprendre ses effets sur les inégalités et la précarité ; les entreprises numériques et leurs incidences sur le développement.

11. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont noté que le thème abordé était à la fois opportun et pertinent compte tenu de l'importance croissante du commerce électronique et de l'économie numérique et de l'ampleur considérable des problèmes posés par ce processus de transformation. Plusieurs orateurs ont souligné que l'absence de statistiques appropriées rendait difficile l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits. Les représentants ont échangé leurs points de vue sur les futurs domaines d'action prioritaires, ainsi que sur les initiatives nationales et régionales relatives au commerce électronique et à l'économie numérique, notamment : le programme Bangladesh numérique 2021 ; l'examen de la politique égyptienne des technologies de l'information et de la communication réalisé par la CNUCED, y compris la stratégie nationale relative au commerce électronique, à la suite de laquelle l'Égypte avait lancé sa première enquête nationale visant à mesurer le degré d'utilisation du commerce électronique par les microentreprises, les ménages et les particuliers ; l'initiative estonienne de résidence électronique, et le projet visant à reconnaître juridiquement la responsabilité des robots dans le droit civil ; la volonté de l'Arabie saoudite de simplifier la réglementation de l'économie numérique ; l'initiative du Sénégal de créer un groupe de travail technique sur le commerce électronique chargé de coordonner les mesures prises par le Gouvernement ; l'initiative Smart Nation mise en place par Singapour, l'initiative Tech Skills Accelerator et l'initiative de bac à sable réglementaire (« regulatory sandbox ») destinée aux entrepreneurs du numérique ; l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation du Lesotho par la CNUCED ; et la stratégie numérique de l'Union européenne.

12. Les représentants et les intervenants ont reconnu que, dans un contexte dynamique d'évolution technologique rapide, il était nécessaire de faire preuve de souplesse dans l'élaboration des politiques et de sortir des schémas de pensée habituels. Ils ont souligné le caractère transversal du commerce électronique et de l'économie numérique, et la nécessité d'adopter une approche globale, sous la forme d'une collaboration entre les différents domaines de l'action publique et d'une coopération avec toutes les parties prenantes. Les principaux enjeux de politique soulevés par les représentants concernaient un certain nombre de besoins, comme le développement de l'infrastructure numérique ; le renforcement de l'interopérabilité entre les institutions et de la coordination internationale ; la protection des droits des citoyens en ligne et la cybersécurité ; l'adaptation des compétences et des systèmes d'éducation ; le développement des capacités relatives à l'économie numérique dans les pays les moins avancés ; la mise en place de solutions logistiques et le traitement des goulets d'étranglement de l'infrastructure matérielle ; l'amélioration de l'accès au financement et la consolidation des solutions de paiement en ligne ; la sensibilisation aux possibilités offertes par le commerce électronique ; et l'accroissement de l'assistance technique à l'élaboration de stratégies de commerce électronique et de cadres juridiques et réglementaires qui encourageaient l'innovation. Compte tenu de la situation différente de chaque pays et de la rapidité variable avec

laquelle le numérique y était adopté, il n'existait pas de solution unique adaptée à tous, et l'expérimentation était importante pour l'élaboration des politiques. Le partage des données d'expérience à l'occasion des sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique pourrait contribuer au développement des capacités de tirer parti de l'économie numérique pour réaliser les objectifs de développement durable. Les pays devaient intégrer les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique dans leur stratégie nationale de développement. Enfin, les participants se sont accordés à dire que la technologie devrait être utilisée pour améliorer la vie des populations et ne laisser personne de côté.

2. Tirer parti du commerce électronique et de l'économie numérique dans les pays en développement pour renforcer les avantages concurrentiels

13. Parmi les intervenants de la deuxième table ronde, qui était consacrée à la première question d'orientation du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique (De quoi les pays en développement ont-ils besoin pour renforcer les avantages concurrentiels en tirant parti du commerce électronique et de l'économie numérique ?), se trouvaient la directrice exécutive de LIRNEasia ainsi qu'un professeur de l'Université Gaston Berger (Sénégal).

14. Le secrétariat, dans son introduction, a présenté l'indice de commerce électronique d'entreprise à consommateur de la CNUCED, et a noté qu'en dépit de la croissance du commerce électronique et des possibilités créées par l'économie numérique, il semblait qu'un vaste fossé perdurait en matière de commerce électronique. Dans la plupart des pays les moins avancés, 2 % de la population ou moins faisaient des achats sur Internet, alors que dans de nombreux pays en développement, cette proportion se situait entre 60 et 80 %. Cet indice témoignait de la capacité des pays d'exploiter le potentiel du commerce électronique. Parmi les 10 premiers pays en tête du classement de l'indice 2017 figuraient un grand nombre de pays développés, dont les valeurs d'indice étaient voisines. Parmi les 10 premiers pays en développement, les résultats étaient plus contrastés : on comptait quatre pays à revenu élevé d'Asie de l'Est aux premiers rangs, puis un pays d'Afrique et un pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les indices de l'Afrique et de l'Amérique latine étaient inférieurs à la moyenne mondiale.

15. La première intervenante a présenté les conclusions des dernières enquêtes nationales et régionales réalisées sur les technologies de l'information et de la communication et sur le commerce électronique. Elle a souligné les problèmes liés à la disponibilité et à la fiabilité des données permettant de mesurer les progrès réels accomplis. Les citoyens ne pouvaient effectuer des transactions électroniques sans que les éléments fondamentaux ci-après soient réunis : une connectivité à coût abordable, des mécanismes de paiement, des moyens de livraison, un système de géocartographie des adresses et des outils juridiques et réglementaires. Même si le commerce électronique était présent sous différentes formes dans les marchés émergents, moins de 20 à 30 % de la population d'un grand nombre de pays d'Asie du Sud utilisaient Internet, et la proportion y était moindre encore en Afrique, selon les données recueillies. Des enquêtes récentes montraient cependant que l'Amérique latine avait fait des progrès dans l'accès à Internet et dans son utilisation. L'intervenante a toutefois souligné qu'un accès satisfaisant aux téléphones mobiles et à Internet à un coût abordable n'était pas suffisant pour développer l'usage d'Internet.

16. Le deuxième intervenant a souligné qu'Internet était peu utilisé en Afrique. Même si la région présentait un fort potentiel de croissance, il existait des obstacles importants qui empêchaient de transformer les problèmes liés à la connectivité et aux infrastructures des technologies de l'information et de la communication en atouts. Les entreprises n'étaient pas suffisamment présentes dans les chaînes de valeur numériques, et les pays africains n'étaient pas capables de tirer correctement parti des possibilités offertes par l'économie numérique. L'intervenant a noté que cette région était la moins avancée dans le domaine de l'économie numérique, alors que les besoins y étaient les plus importants et qu'elle possédait un fort potentiel de croissance. Pour remédier à cette situation, les gouvernements devaient surmonter les obstacles liés à la confiance dans les technologies numériques, par la mise en place de cadres juridiques appropriés, ainsi que les problèmes de souveraineté

numérique et de transformation numérique, au moyen de stratégies numériques adaptées aux conditions locales. Ces difficultés étaient exacerbées par le caractère très informel des activités menées. L'intervenant a cité des exemples de réussite, comme le recours accru aux services monétaires par téléphonie mobile en Afrique de l'Est en l'absence de cartes de crédit, qui offraient des possibilités de raccourci technologique, mais il restait encore beaucoup à faire. L'absence de mécanismes de paiement électronique continuait d'être un obstacle majeur à la croissance du commerce électronique. Il était également important de promouvoir l'acquisition de compétences financières et l'aptitude à se servir des outils numériques. Enfin, l'intervenant a souligné que, dans un certain nombre de pays, les mécanismes internationaux de paiement en ligne qui pourraient faciliter le travail en ligne et les exportations internationales dans le domaine du commerce électronique n'étaient pas accessibles, ce qui limitait les possibilités.

17. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants ont convenu que la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique était cruciale pour l'élaboration des politiques. Des représentants ont partagé leurs expériences, en Allemagne, en Arabie saoudite, en Azerbaïdjan, au Costa Rica, en Égypte, au Guatemala, à Maurice en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et au Togo, par exemple. Des représentants et des orateurs ont souligné la nécessité de renforcer les capacités productives des pays en développement, de tirer profit du commerce électronique et de l'économie numérique et de réduire les risques qui y sont associés. Cela était particulièrement important pour aider les microentreprises et les petites et moyennes entreprises à se lancer dans le commerce électronique et pour leur permettre d'accéder aux marchés mondiaux. Plusieurs représentants et orateurs ont souligné que le manque de compétences numériques était un obstacle majeur à la croissance du commerce électronique dans les pays en développement, car ces compétences étaient essentielles pour gérer une entreprise de commerce électronique et pour participer en tant que consommateur.

18. Parmi les éléments clefs permettant de faciliter le commerce électronique se trouvaient l'amélioration des capacités, de la connectivité, de l'infrastructure, de la logistique et des moyens de paiement et de financement, ainsi que la nécessité de renforcer la confiance et d'accroître la sensibilisation. Plusieurs représentants ont jugé important de disposer de contenus locaux pertinents et de données ouvertes. De nombreux représentants et orateurs ont estimé qu'un cadre juridique et réglementaire approprié jouait un rôle central dans la promotion du commerce électronique, notamment sur les plans de la cybersécurité, de la protection des données, des transactions électroniques, des signatures électroniques, de la concurrence et de la protection des consommateurs. Certains ont souligné le besoin de faire preuve d'ouverture en abordant les questions de commerce et d'investissement relatives au commerce électronique et à l'économie numérique qui se posaient au niveau mondial, tandis que d'autres représentants, y compris d'organisations non gouvernementales, se sont dits préoccupés par les flux internationaux de données et les débats à l'Organisation mondiale du commerce. Quelques représentants ont mis en évidence les obstacles qui empêchaient les entreprises de certains pays de vendre sur les plateformes mondiales de commerce électronique. Enfin, la nécessité de remédier à ces obstacles dans les pays en développement a été largement reconnue.

3. Renforcer l'infrastructure matérielle et technologique dans les pays en développement

19. Les intervenants de la troisième table ronde, qui portait sur la deuxième question d'orientation (Que peuvent faire les pays en développement pour renforcer leurs infrastructures matérielles et technologiques ?), étaient les suivants : la Coordinatrice de contenu de la Commission du haut débit au service du développement numérique de l'Union internationale des télécommunications et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; le Directeur de l'élaboration des politiques de l'Internet Society ; un économiste principal du pôle des Pratiques mondiales relatives au commerce et à la compétitivité de la Banque mondiale.

20. Le premier intervenant a souligné que le fossé numérique entre les pays se maintenait et évoluait au fur et à mesure de l'émergence de nouvelles technologies. Un clivage persistait également au niveau national, avec des écarts marqués entre les zones rurales et les zones urbaines. Les coûts de l'installation d'une connexion à haut débit

variaient : ils étaient excessifs dans les zones reculées, ce qui créait des problèmes de viabilité commerciale. Un fossé numérique de plus en plus profond séparait également les hommes et les femmes. Néanmoins, il y avait plusieurs moyens de combler ces écarts ; le secteur devenait de plus en plus performant et un nombre croissant de mesures étaient adoptées. Du côté de l'offre, plusieurs solutions s'offraient, comme la mise en commun des réseaux mobiles, l'utilisation d'une infrastructure autre que celle des télécommunications, la gestion du spectre, la définition d'obligations en matière de couverture et l'obligation d'assurer un accès aux réseaux de nouvelle génération à un prix abordable à l'ensemble de la population. Du côté de la demande, on pouvait notamment mener des campagnes publiques de sensibilisation au numérique, instaurer des points d'accès à l'information, mettre en place un système de subventions ou de tarifs sociaux pour les personnes à faible revenu et diminuer la taxe sur la valeur ajoutée pour les services liés aux technologies de l'information et de la communication. Enfin, l'intervenant a noté qu'un changement s'était opéré dans le secteur des télécommunications et que la récupération de plus-value n'était plus axée sur les opérateurs mais sur les créateurs de contenu.

21. Selon le deuxième intervenant, l'accès à Internet était important, mais il devait présenter une réelle utilité et la population devait pouvoir l'utiliser à des fins de production. Trois éléments majeurs liés à l'objectif de développement durable 9 étaient nécessaires pour garantir un environnement favorable : l'infrastructure, les compétences et la gouvernance. En matière d'infrastructure, il fallait notamment disposer de réseaux de fibre optique, de câbles sous-marins et de points d'échange Internet. Il convenait également de diminuer les coûts du trafic et de l'utilisation. La création de contenu local était primordiale pour les pays en développement, étant donné que la majorité du contenu sur Internet était en anglais, et les compétences numériques devaient être renforcées pour instaurer un environnement inclusif et veiller à ne laisser personne de côté. Pour finir, l'intervenant a mis en avant l'importance des mesures visant à améliorer la gouvernance, notamment celles touchant à la connectivité à haut débit, à la réglementation commerciale, aux responsabilités des intermédiaires et aux mesures d'incitation à l'investissement. Il était essentiel de garantir l'accès à Internet des populations qui en étaient dépourvues, et l'une des solutions pour que les régions rurales ou reculées soient connectées consistait à créer des réseaux locaux.

22. Le troisième intervenant a souligné qu'un environnement favorable au commerce électronique et à l'économie numérique ne pourrait être assuré qu'avec la collaboration de plusieurs pôles de Pratiques mondiales de la Banque mondiale. Au niveau international, l'expansion du commerce électronique se heurtait avant tout au manque de connectivité. Rendre l'accès à Internet universel et abordable devait être une priorité partout dans le monde et nécessitait un savant mélange de concurrence, de partenariats public-privé et de textes réglementant de manière efficace Internet et les télécommunications. L'aide internationale au développement s'était avérée utile pour soutenir l'extension de l'infrastructure des télécommunications dans les pays en développement. Par exemple, l'Examen global 2017 de l'Aide pour le commerce avait mis en lumière le rôle multidimensionnel que le secteur privé jouait dans le commerce électronique et, plus largement, dans le développement des technologies de l'information et de la communication. L'aide financière au développement stimulait les investissements privés en faveur de la connectivité. L'intervenant a souligné que les projets d'infrastructure de grande envergure exigeaient la participation du secteur public comme du secteur privé, y compris sous la forme d'investissements dans l'infrastructure et de réformes du cadre réglementaire, comme en témoignaient divers projets menés par la Banque mondiale.

23. Au cours de la discussion qui a suivi, des représentants ont fait part de l'expérience acquise dans le développement de l'infrastructure numérique en Arabie saoudite, à Maurice, au Myanmar, au Pakistan, en République-Unie de Tanzanie et au Togo, entre autres pays, notamment dans le cadre de partenariats public-privé. Les gouvernements devaient faciliter la coordination entre les organismes publics et les partenaires du secteur privé. En collaboration avec les entreprises du secteur privé, les autorités devaient stimuler l'investissement et simplifier les procédures y relatives afin d'encourager les opérateurs à mettre en place des réseaux de fibre optique, y compris dans les zones reculées. Un écart notable persistait entre les besoins d'investissement et l'aide à l'investissement dans l'infrastructure numérique.

24. Plusieurs représentants ont souligné qu'il importait d'élaborer des stratégies nationales favorisant la connectivité et l'accès à Internet. Les gouvernements devaient promouvoir un environnement juste et compétitif qui encourageait de nouveaux acteurs à entrer sur le marché des technologies de l'information et de la communication et empêchait tout abus de position dominante. Il convenait de voir au-delà de l'infrastructure : l'enseignement et les compétences en informatique jouaient également un rôle déterminant dans le développement du commerce électronique et de l'économie numérique.

25. Quelques représentants ont mis en avant l'importance que l'infrastructure postale revêtait dans la mesure où celle-ci rendait possible le commerce électronique. Une infrastructure matérielle était nécessaire pour assurer la livraison des biens achetés en ligne. Pour que le commerce électronique soit inclusif, il était indispensable qu'une infrastructure physique et des services logistiques soient en place, en particulier dans les zones rurales et reculées. Quelques représentants ont souligné qu'il importait de réduire le coût du matériel nécessaire au développement de l'infrastructure numérique et des appareils personnels, par exemple en l'exemptant de la taxe sur la valeur ajoutée, étant donné que cela pouvait avoir des incidences sur le développement numérique général d'un pays.

26. De nombreux représentants et orateurs ont insisté sur le fait que le manque de moyens de paiement électronique dans les pays en développement entravait le commerce électronique. Dans plusieurs pays, l'accès aux comptes en banque et à des solutions innovantes comme les services monétaires par téléphonie mobile était limité, et la majorité des échanges commerciaux en ligne se faisaient moyennant règlement à la livraison. Ce mode de paiement avait toutefois ses limites, en particulier dans le contexte du commerce électronique international. Enfin, la facilitation du commerce était aussi primordiale pour le commerce électronique international.

4. Établissement entre les pays développés et les pays en développement de partenariats contribuant à élargir au mieux les perspectives et à surmonter les obstacles dans les domaines du commerce électronique et de l'économie numérique

27. Les intervenants de la quatrième table ronde, qui portait sur la troisième question d'orientation (Comment les pays développés et les pays en développement peuvent-ils ensemble s'y prendre pour élargir au mieux les perspectives et surmonter les obstacles dans les domaines du commerce électronique et de l'économie numérique ?), étaient les suivants : le Directeur exécutif du secrétariat du Cadre intégré renforcé de l'Organisation mondiale du commerce ; la Représentante permanente du Forum des îles du Pacifique auprès de l'Organisation mondiale du commerce ; le Président de Business for eTrade Development.

28. Dans son introduction, le secrétariat a souligné qu'il était urgent d'aider concrètement les pays en développement à participer au commerce électronique et à en bénéficier, compte tenu de la rapidité avec laquelle l'économie numérique évoluait et de la persistance du fossé numérique. Les partenaires de développement pouvaient apporter un appui de diverses manières. La coopération bilatérale, les programmes multidonateurs, les initiatives régionales et mondiales et les échanges de données d'expérience, notamment dans le cadre des travaux du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, étaient des options à envisager. L'initiative eTrade for All et sa plateforme en ligne en particulier exploitaient les connaissances existantes et optimisaient les synergies, facilitant ainsi l'accès aux données et aux ressources mises à disposition par les partenaires dans sept domaines liés au commerce électronique et à l'économie numérique. Il était possible de tirer un meilleur parti encore de la plateforme en la faisant mieux connaître auprès des bénéficiaires potentiels, en engageant ceux-ci à l'utiliser davantage pour solliciter des informations et une assistance, en amenant les partenaires à apporter une contribution de fond plus importante et en garantissant un financement stable afin d'améliorer la fonctionnalité de la plateforme, d'assurer sa gestion et de mener des activités de sensibilisation.

29. Le premier intervenant a expliqué en détail comment les activités d'assistance technique en matière de commerce électronique pouvaient aider les pays les moins avancés à exploiter les possibilités d'intégration numérique et technologique qui s'offraient à eux.

Par exemple, les études diagnostiques sur l'intégration du commerce menées au titre du Cadre intégré renforcé avaient abouti à la définition de priorités dans le domaine du numérique. En tant que partenaire de l'initiative eTrade for All, le Cadre contribuait à la réalisation des études rapides sur le niveau de préparation au commerce électronique de la CNUCED ; ces études dessinaient un plan de réformes numériques à mettre en œuvre par les gouvernements des pays les moins avancés, définissaient les domaines propices à la conclusion de partenariats public-privé et à la réalisation d'investissements dans l'infrastructure numérique et présentaient des données factuelles à l'intention des donateurs et des partenaires de développement fournissant une assistance technique.

30. La deuxième intervenante a présenté les enseignements tirés de la collaboration des pays du Pacifique avec des partenaires internationaux dans le domaine du commerce électronique. Des parties prenantes issues de 14 pays du Pacifique avaient participé à un atelier régional organisé en juin 2017 par le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED en vue de recenser les difficultés rencontrées et les possibilités offertes. Elles avaient appelé de leurs vœux l'élaboration d'un plan d'action régional qui guiderait le développement du commerce électronique au niveau national et définirait le commerce électronique comme l'une des priorités de la stratégie régionale d'aide au commerce. Le Forum des îles du Pacifique avait demandé aux donateurs de poursuivre leur collaboration avec les acteurs de la région et d'appuyer les efforts nationaux et régionaux, et avait prié les partenaires internationaux comme le Cadre intégré renforcé et la CNUCED d'aider les pays à surmonter les difficultés liées au commerce électronique. Il était important que les partenaires de développement coordonnent leurs efforts pour éviter que les ressources limitées des États insulaires du Pacifique ne soient dispersées.

31. Le troisième intervenant a noté que le secteur privé pouvait fournir des informations à propos de nouvelles solutions visant à éliminer les obstacles au commerce électronique et à stimuler l'investissement dans l'infrastructure et les services pertinents dans les pays en développement. Les partenariats public-privé pouvaient aider à renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises et des femmes chef d'entreprise de s'adonner au commerce électronique et d'en tirer des avantages, contribuer à mesurer le commerce électronique et établir des liens entre les entreprises des pays développés et celles des pays en développement. Les pays en développement devaient encourager les entreprises et les organisations du secteur privé sur leur territoire à participer à l'initiative Business for eTrade Development pour faire en sorte que leurs vues soient prises en compte dans les travaux futurs relevant de l'initiative eTrade for All.

32. Au cours de la discussion qui a suivi, des représentants ont fait part de l'expérience acquise dans le domaine des partenariats pour le développement, notamment en Arabie saoudite, en Argentine, en Azerbaïdjan, au Bangladesh, à Oman, au Samoa et au Sénégal. Ils ont mis en avant l'importance que les partenaires de développement, comme l'Allemagne et la Suède, accordaient à l'expansion du commerce électronique et de l'économie numérique dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Ils ont présenté en détail les programmes d'aide au renforcement des capacités menés dans ce domaine, notamment à l'appui de l'initiative eTrade for All et des études rapides sur le niveau de préparation au commerce électronique, et ont souligné qu'ils continueraient de collaborer avec la CNUCED et les partenaires. Les études rapides sur le niveau de préparation au commerce électronique permettaient aux pays les moins avancés de déterminer par eux-mêmes quelle était la meilleure manière d'exploiter au mieux les possibilités qui s'offraient à eux et de surmonter les obstacles entravant leur participation à l'économie numérique. Les représentants des organisations intergouvernementales partenaires de l'initiative eTrade for All, comme le Centre du commerce international, la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce, ont insisté sur l'importance des partenariats pour le commerce électronique et l'économie numérique.

33. Plusieurs représentants et orateurs ont dit que les partenariats public-privé étaient des moyens essentiels de renforcer les capacités numériques et les capacités de gestion des petites et moyennes entreprises, qui constituaient la majeure partie des entreprises dans les pays en développement. La plateforme de l'initiative eTrade for All comportait des

solutions qui étaient conçues expressément pour renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises, en leur donnant des moyens de participer au commerce électronique, et qui étaient mises en œuvre dans un petit nombre de pays. Un orateur a noté que, dans le contexte de l'établissement et de l'harmonisation des normes techniques, la participation du secteur privé à l'élaboration des politiques relatives au commerce électronique permettait d'édicter des normes plus rigoureuses qui tiendraient compte des besoins des entreprises des pays en développement.

34. De nombreux représentants et orateurs ont reconnu la nature transversale de l'intégration numérique et la nécessité d'adopter une approche multipartite coordonnée ou intégrée de l'assistance technique en matière de commerce électronique, avec la participation des gouvernements, des organisations internationales, du secteur privé et de la société civile. La plateforme de l'initiative eTrade for All garantissait un certain degré de coordination à cet égard, mais elle devait être gérée en continu, ce qui supposait un appui constant des donateurs et des partenaires et une utilisation accrue des bénéficiaires. La collaboration était également indispensable à la fourniture d'une assistance technique, en particulier dans les pays les moins avancés. Quelques représentants se sont dits favorables à l'idée d'intégrer le commerce électronique dans le portefeuille de l'aide au commerce et de lui accorder une place plus importante, en particulier dans le cadre de la politique et de la réglementation commerciales.

35. Plusieurs représentants ont mis en lumière les besoins d'assistance technique des pays en développement dans les sept domaines définis par l'initiative eTrade for All, en particulier l'élaboration et l'application de cadres juridiques et réglementaires relatifs au commerce électronique, la production de statistiques et de données chiffrées destinées à éclairer l'élaboration des politiques, le renforcement ou l'adaptation des systèmes de paiement liés au commerce électronique et l'accès aux ressources financières. Plusieurs représentants et orateurs ont souligné qu'il convenait de sensibiliser davantage la population et les acteurs privés dans les pays en développement aux questions liées au commerce électronique et de mettre en commun les meilleures pratiques, les données d'expérience et les échanges entre institutions dans les domaines concernés.

36. De nombreux représentants et orateurs ont noté qu'il n'existait pas de statistiques officielles concernant le commerce électronique à l'échelle mondiale et que des statistiques sur le commerce électronique au niveau national faisaient défaut dans la majorité des pays en développement. Les représentants et les orateurs ont proposé que le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique s'attache à mettre au point des données relatives au commerce électronique et à l'économie numérique, ce qui supposait une certaine coordination au niveau national, de manière à garantir la prise en compte des systèmes statistiques des pays et des ministères compétents dans les activités de renforcement des capacités et dans les discussions sur l'élaboration desdites statistiques. Enfin, les organisations internationales travaillaient déjà en collaboration et en partenariat pour améliorer la méthode d'élaboration des statistiques sur le commerce numérique, le secteur des technologies de l'information et de la communication et l'utilisation de ces technologies par les entreprises, et pour accroître la disponibilité de ces statistiques.

5. Perspectives

37. La dernière séance informelle avait pour objet d'établir le programme de travail de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique. L'intervenant, consultant et chercheur spécialisé dans le développement, la gouvernance, les droits, les technologies de l'information et de la communication et l'Internet, a mis en avant certains des grands points qui avaient été abordés dans les précédents débats.

38. Premièrement, l'économie numérique était complexe et occupait une place de plus en plus importante, mais elle n'était pas déconnectée de l'économie générale et ne s'y substituait pas. Il fallait la considérer comme un vecteur du développement, de l'adaptation et de la consolidation de l'activité économique. Il convenait de réfléchir aux meilleures façons de combiner l'ancien et le nouveau système économique.

39. Deuxièmement, le commerce électronique et l'économie numérique étaient importants tant au niveau national qu'international, et devaient être pris en compte en considérant non seulement leur volume mais aussi leurs effets. Le principal objectif était d'en accroître l'intérêt économique en tant que projet de développement, et non en tant que projet statistique. Au niveau national, la croissance du commerce électronique devait stimuler les entreprises locales de façon inclusive, en procurant des avantages aux petites et moyennes entreprises, aux femmes chefs d'entreprise et aux exploitations rurales. Les échanges internationaux devaient aussi être renforcés dans les pays en développement. Il importait que le commerce profite aux entreprises locales, en particulier en Afrique.

40. Troisièmement, l'économie numérique n'était pas la panacée : elle ouvrait des possibilités mais faisait également peser des menaces, lesquelles étaient étroitement liées au fossé numérique et, plus largement, aux écarts en matière de développement. Les capacités des pays en développement de tirer parti du commerce électronique variaient. À l'échelle nationale, les pays les moins avancés étaient particulièrement en difficulté. Le principal obstacle entravant la participation des populations à l'économie numérique était la pauvreté, qui supposait un manque de ressources, de capitaux et de compétences. Le fossé numérique se perpétuait naturellement. Les approches adoptées devaient viser avant tout à optimiser les possibilités découlant du commerce électronique et de l'économie numérique et à en atténuer les risques.

41. Quatrièmement, différentes sortes de mesures devaient être appliquées. Il était primordial de combler le fossé numérique, mais cela ne supposait pas seulement de résoudre les questions de connectivité et d'abordabilité : il fallait également agir sur le plan des capacités et du contenu. À cet égard, il était nécessaire d'établir des cadres juridiques et réglementaires qui favorisaient la concurrence et l'investissement et rendaient possible le commerce électronique grâce à la protection des données, aux systèmes de signature électronique et à la cybersécurité. Les cadres relatifs aux technologies autres que les technologies de l'information et de la communication et au commerce international étaient également importants. Le développement des compétences devait être une priorité. Face à la nature multidimensionnelle et multisectorielle du commerce électronique et de l'économie numérique, il était nécessaire d'adopter une approche holistique reposant sur la collaboration de différents ministères et l'action de plusieurs acteurs différents.

42. Cinquièmement, l'économie numérique évoluait rapidement et transformait déjà les marchés dans les pays développés. Les pays en développement se heurtaient à des difficultés majeures, d'où la nécessité de réfléchir à l'avenir. Des données plus exactes, fiables et ponctuelles étant indispensables au développement, il convenait de pallier les insuffisances actuelles. Un examen de l'utilisation de la plateforme eTrade for All pouvait aider à déterminer les domaines dans lesquels de la valeur ajoutée pouvait être créée et à relever les expériences positives porteuses d'enseignements pour les gouvernements, les entreprises et les donateurs. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique pouvait se consacrer à une ou deux questions essentielles à chaque session. Les questions soulevées à la première session étaient, entre autres, les besoins particuliers des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, les capacités des petites entreprises de tirer parti des possibilités liées au commerce électronique, les effets du commerce électronique et de l'économie numérique sur les disparités entre hommes et femmes, l'aptitude à se servir des outils numériques, les mécanismes de livraison, les plateformes locales, la fiscalité et la politique de concurrence. Les études rapides sur le niveau de préparation au commerce électronique étaient d'une grande utilité, et des études supplémentaires pouvaient être mises au point pour évaluer les effets du commerce électronique et de l'économie numérique sur l'économie nationale et sur chaque secteur.

43. De nombreux représentants ont mis en avant l'intérêt que revêtait le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, en offrant un précieux espace de dialogue sur la contribution du commerce électronique et de l'économie numérique au développement. Ils ont noté que les travaux du Groupe étaient essentiels pour dégager des possibilités d'exploiter l'économie numérique en faveur du développement durable, en ne laissant personne de côté. La première session avait permis un échange efficace de données d'expérience et de bonnes pratiques. Enfin, de nombreux

représentants ont reconnu l'utilité de l'initiative eTrade for All et, tout au long de la discussion, plusieurs représentants, orateurs et intervenants ont mis en avant les analyses et les recommandations précieuses et pertinentes contenues dans le *Rapport 2017 sur l'économie de l'information*.

C. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

Recommandations concertées

44. Conformément à son mandat¹, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a formulé des recommandations concertées à l'issue des débats, pour examen par le Conseil du commerce et du développement (voir le chapitre I).

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

45. À sa séance plénière d'ouverture, le 4 octobre 2017, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a élu M. M. Shameem Ahsan (Bangladesh) Président et M^{me} Nagwa El Shenawy (Égypte) et M. Taavo Lumiste (Estonie) Vice-Présidents-Rapporteurs.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

46. À sa séance plénière d'ouverture également, le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/EDE/1/1. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Table ronde sur la dimension développement du commerce électronique et de l'économie numérique : possibilités à exploiter et difficultés à surmonter.
4. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

C. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 4 de l'ordre du jour)

47. À sa séance plénière de clôture, le 6 octobre 2017, le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session (voir l'annexe I).

¹ TD/B(S-XXXI)/2.

D. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 5 de l'ordre du jour)

48. À sa séance plénière de clôture également, le Groupe intergouvernemental d'experts a autorisé les Vice-Présidents-Rapporteurs à établir la version finale du rapport sur sa première session après la clôture de celle-ci.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Accroître les gains pour le développement tirés du commerce électronique intérieur et extérieur dans les pays en développement.
4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Ordre du jour provisoire de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Adoption du rapport de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

Annexe II

Participation*

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session :

| | |
|--|--|
| Algérie | Iraq |
| Allemagne | Japon |
| Arabie saoudite | Kazakhstan |
| Argentine | Kenya |
| Australie | Koweït |
| Autriche | Lesotho |
| Azerbaïdjan | Malawi |
| Bahamas | Maroc |
| Bangladesh | Maurice |
| Barbade | Mexique |
| Belgique | Mozambique |
| Bolivie (État plurinational de) | Myanmar |
| Botswana | Népal |
| Brésil | Nigéria |
| Brunéi Darussalam | Norvège |
| Canada | Nouvelle-Zélande |
| Comores | Oman |
| Congo | Ouganda |
| Costa Rica | Pakistan |
| Cuba | Panama |
| Djibouti | Pays-Bas |
| Équateur | Pérou |
| Égypte | Philippines |
| Espagne | République démocratique du Congo |
| Estonie | République-Unie de Tanzanie |
| Éthiopie | Samoa |
| Ex-République yougoslave de Macédoine | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Finlande | Sénégal |
| France | Singapour |
| Ghana | Sri Lanka |
| Guatemala | Suède |
| Hongrie | Togo |
| Inde | Turquie |
| Iran (République islamique d') | |

2. Des représentants de l'État ci-après, membre de la Conférence, ont participé à la session :

Saint-Siège

3. Des représentants de l'État non membre observateur ci-après ont participé à la session :

État de Palestine

* La présente liste contient uniquement les noms des participants inscrits. Pour la liste complète des participants, voir TD/B/EDE/1/INF.1.

4. Des représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la session :

Conseil de coopération des États arabes du Golfe
Commission économique eurasienne
Union européenne
Organisation de coopération et de développement économiques
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
Centre Sud

5. Des représentants des organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après ont participé à la session :

Commission économique pour l'Europe
Centre du commerce international

6. Des représentants des institutions spécialisées et des organisations apparentées ci-après ont participé à la session :

Organisation internationale du Travail
Union internationale des télécommunications
Union postale universelle
Groupe de la Banque mondiale
Organisation mondiale du commerce

7. Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session :

Catégorie générale

Consumers International
Ingénieurs du monde
Centre international pour le commerce et le développement durable
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale
Réseau Tiers monde
Village Suisse ONG

Catégorie spéciale

Association du transport aérien international
